

SEANCE DU  
24 NOVEMBRE 2022

**Nombre de conseillers en exercice :**  
**71**

**Nombre de conseillers présents :**  
**56**

**Date de convocation :**  
**18 novembre 2022**

**Date d'affichage :**  
**25 novembre 2022**

**OBJET :**  
**Gestion des déchets - Évacuation et traitement des déchets issus des déchetteries de la CUCM - Lot 01**  
**Évacuation et traitement des déchets de bois et lot 02**  
**Evacuation et traitement des déchets non recyclables ou encombrants - Autorisation de signature de deux accords-cadres**

**Nombre de Conseillers ayant pris part au vote : 68**

**Nombre de Conseillers ayant voté pour : 68**

**Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0**

**Nombre de Conseillers s'étant abstenus : 0**

**Nombre de Conseillers :**

- **ayant donné pouvoir : 12**
- **n'ayant pas donné pouvoir : 3**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 24 novembre à dix-huit heures trente** le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle de l'Alto - 71200 LE CREUSOT, sous la présidence de **M. David MARTI, président**

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Jean-François JAUNET - Mme Isabelle LOUIS - M. Jérémy PINTO - M. Jean-Yves Vernochet - Mme Monique LODDO - M. Guy SOUVIGNY - M. Philippe PIGEAU - M. Georges LACOUR - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Cyril GOMET - Mme Frédérique LEMOINE - M. Daniel MEUNIER

**VICE-PRESIDENTS**

Mme Viviane PERRIN - Mme Alexandra MEUNIER - M. Noël VALETTE - M. Michel CHAVOT - M. Michel CHARDEAU - M. Alain BALLOT - M. Charles LANDRE - M. Jean-Paul BAUDIN - Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Denis BEAUDOT - M. Jean GIRARDON - M. Denis CHRISTOPHE - Mme Laëtitia MARTINEZ - M. Sébastien GANE - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Gérard DURAND - M. Felix MORENO - M. Lionel DUPARAY - M. Michel TRAMROY - M. Philippe PRIET - M. Gilbert COULON - M. Marc MAILLIOT - M. Thierry BUISSON - M. Guy MIKOLAJSKI - M. Jean PISSELOUP - M. Marc REPY - M. Enio SALCE - M. Jean-Paul LUARD - M. Roger BURTIN - M. Eric COMMEAU - M. Christian GRAND - M. Bernard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - Mme Valérie LE DAIN - M. Daniel DAUMAS - M. Bernard FREDON - Mme Chantal LEBEAU - M. Didier LAUBERAT - Mme Barbara SARANDAO - Mme Gilda SARANDAO - M. Abdoukader ATTEYE - Mme Paulette MATRAY - M. Gérard GRONFIER -

**CONSEILLERS**

**ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :**

M. Sébastien CIRON  
M. Frédéric MARASCIA  
Mme Amélie GHULAM NABI  
Mme FRIZOT (pouvoir à M. Lionel DUPARAY)  
Mme JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)  
Mme REYES (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD)  
Mme MATHOS (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY)  
Mme GIRARD-LELEU (pouvoir à M. Christian GRAND)  
Mme BELHADJ-TAHAR (pouvoir à M. Charles LANDRE)  
M. LAGRANGE (pouvoir à M. Jean-François JAUNET)  
M. SELVEZ (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS)  
M. DUMONT (pouvoir à Mme Monique LODDO)  
M. DE ABREU (pouvoir à Mme Viviane PERRIN)  
M. FRIZOT (pouvoir à Mme Frédérique LEMOINE)  
Mme ROUX-AMRANE (pouvoir à M. Roger BURTIN)

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

M. Guy MIKOLAJSKI



Le rapporteur expose :

Vu les articles L 2124-2, L 2123-1-1°, L 2125-1-1°, R 2124-2-1°, R2161-1 à R2161-5, R2162-1 à R2162-5, R 2162-13 et R 2162-14 du Code de la commande publique relatifs à la passation des accords-cadres à bons de commande passés en appel d'offres ouvert,

Le rapporteur expose :

- « Deux contrats permettant l'évacuation et le traitement des déchets vont terminer cette fin d'année :
- Le contrat relatif aux déchets de bois issus des déchetteries se terminera le 21 décembre prochain ;
  - Le contrat relatif aux déchets non recyclables ou encombrants issus des déchetteries se terminera le 31 décembre.

Une procédure en appel d'offre ouvert a été lancée en juillet 2022 sous la forme d'un accord cadre à bon de commande avec maximums et un allotissement :

- Un lot n° 1 pour l'évacuation et le traitement des déchets de bois issus des déchetteries avec un maximum annuel de 350 000 € HT et passé pour une durée de 12 mois, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, reconductible 3 fois ;
- Un lot n°2 pour l'évacuation et le traitement des déchets non recyclables ou encombrants issus des déchetteries avec maximum annuel de 650 000 € HT et passé pour une durée de 12 mois, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, reconductible 3 fois.

La Commission d'Appel d'Offres du 9 novembre 2022 a retenu les offres qui se sont avérées économiquement les plus avantageuses ;

- Pour le lot n° 1, l'offre présentée par l'entreprise JURA RECYCLAGE;
- Pour le lot n°2, l'offre présentée par l'entreprise JURA RECYCLAGE.

Il est demandé au Conseil de communauté d'autoriser Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics à signer les pièces de l'accord-cadre.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,  
Après en avoir débattu,  
Après en avoir délibéré,  
DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics à signer :
  - o L'accord-cadre à bons de commande à conclure avec l'entreprise JURA RECYCLAGE, dont le siège social est situé à LARNAUD (39 140) – La Gare, pour un montant annuel maximum de 350 000,00 € HT, soit 420 000 € TTC pour l'évacuation et le traitement des déchets de bois issus des déchetteries ;
  - o L'accord-cadre à bons de commande à conclure avec l'entreprise JURA RECYCLAGE, dont le siège social est situé à LARNAUD (39 140) – La Gare, pour un montant annuel maximum de 650 000,00 € HT, soit 780 000 € TTC l'évacuation et le traitement des déchets non recyclables ou encombrants issus des déchetteries;
- D'imputer les dépenses correspondantes sur le budget principal.

Certifié pour avoir été reçu  
à la sous-préfecture le 25 novembre 2022  
et publié, affiché ou notifié le 25 novembre 2022

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,  
Pour le président et par délégation,  
Le conseiller délégué,

Jean-Paul LUARD



LE PRESIDENT,  
Pour le président et par délégation,  
Le conseiller délégué,

Jean-Paul LUARD

